

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 484****27 juin 2001****SOMMAIRE**

<b>AGR Holding International S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>23223</b>	<b>Investissements Mobiliers Européens et Inter-</b>	
<b>Akina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23186</b>	<b>nationaux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23196</b>
<b>Akina S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23186</b>	<b>J. P. Morgan Capital Luxembourg, S.à r.l., Inter-</b>	
<b>Akines Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23186</b>	<b>Luxembourg . . . . .</b>	<b>23193</b>
<b>Altani Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23219</b>	<b>J. P. Morgan Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxem-</b>	
<b>Arkinmob Investissements S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>23224</b>	<b>bourg . . . . .</b>	<b>23194</b>
<b>Balny S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23228</b>	<b>Jonzac Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23195</b>
<b>Barony Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . .</b>	<b>23187</b>	<b>Key Job S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23227</b>
<b>Beautifin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23218</b>	<b>Lacuna Investment International S.A., Luxem-</b>	
<b>(La) Belle Créole (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>23197</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>23196</b>	<b>Lend Lease Global Properties, Sicaf, Luxembourg</b>	<b>23197</b>
<b>Bepofico S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23230</b>	<b>Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembourg . .</b>	<b>23198</b>
<b>Brait S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23224</b>	<b>Loeba, G.m.b.H., Mertert . . . . .</b>	<b>23201</b>
<b>Coeur d'Italie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>23216</b>	<b>Lophira S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23196</b>
<b>(Le) Comptoir du Cotonou S.A. . . . .</b>	<b>23197</b>	<b>Luxcell S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23198</b>
<b>Crettaz Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23229</b>	<b>Mab Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23197</b>
<b>Ditco Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23232</b>	<b>Mazara S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23230</b>
<b>Eastwind S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23230</b>	<b>MDI, Motor Development International S.A., Lu-</b>	
<b>Fabre Domergue Ré, Luxembourg . . . . .</b>	<b>23187</b>	<b>xembourg . . . . .</b>	<b>23232</b>
<b>Fare Europe S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>23187</b>	<b>NADORIN Holding S.A., Natural Dorna Invest-</b>	
<b>First Web S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23231</b>	<b>ment Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23229</b>
<b>Horizon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23188</b>	<b>Orionis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23200</b>
<b>Horizon Sport Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23188</b>	<b>Orionis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23200</b>
<b>Horizon Sport Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23188</b>	<b>Ornita Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23201</b>
<b>Hostcare Investissement S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23231</b>	<b>Parteck S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23202</b>
<b>Hôtel de la Gaichel, S.à r.l., Gaichel . . . . .</b>	<b>23188</b>	<b>Partogest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23202</b>
<b>Immo Pacor, Luxembourg . . . . .</b>	<b>23187</b>	<b>Petec S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23203</b>
<b>Immosun S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23190</b>	<b>Pewige Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23203</b>
<b>Impulse S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23228</b>	<b>Pewige Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23203</b>
<b>Interlux Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23193</b>	<b>PGS, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23200</b>
<b>International Glasholding S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>23195</b>	<b>Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>	
<b>International Industrial Shareholding (I.I.S.) Holding</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>23204</b>
<b>S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23190</b>	<b>Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>	
<b>International Industrial Shareholding (I.I.S.) Holding</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>23206</b>
<b>S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23192</b>	<b>Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>	
<b>International Water Management Cy, Luxem-</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>23206</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>23192</b>	<b>Pharmatech Services (Luxembourg) S.A., Luxem-</b>	
<b>International Water Management Cy, Luxem-</b>		<b>bourg . . . . .</b>	<b>23211</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>23192</b>	<b>Phonac, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23204</b>
<b>Internationale Forêt Noire S.A.H., Luxembourg . .</b>	<b>23195</b>	<b>Pianno S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>23212</b>

Pina Holding S.A., Luxembourg .....	23203	Rosewood S.A., Luxembourg .....	23215
Piz Bernina S.A., Luxembourg .....	23211	Royal Logistics Holding S.A., Luxembourg .....	23212
Piz Bernina S.A., Luxembourg .....	23211	Royal Logistics Holding S.A., Luxembourg .....	23212
Play Games International S.A., Luxembourg .....	23202	Royal Logistics Holding S.A., Luxembourg .....	23213
Pompadour Holding S.A., Luxembourg .....	23212	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg .....	23228
Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg .....	23224	Société Anonyme des Anciens Etablissements Raymond Goedert S.A., Luxembourg .....	23225
Prochimo S.A., Luxembourg .....	23212	Soproim S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	23216
Product Consult S.A., Luxembourg .....	23214	Sorephar S.A.H., Luxembourg .....	23216
Profex S.A., Luxembourg .....	23188	Spartan Luxembourg S.A., Luxembourg .....	23217
Profex S.A., Luxembourg .....	23189	Sphinx Luxembourg S.A., Luxembourg .....	23217
R.I.3.E. S.A., Luxembourg .....	23216	Standby S.A., Luxembourg .....	23217
Raiffeisen Arsis Delta A.G., Luxembourg .....	23214	Stylor S.A., Luxembourg .....	23218
Raiffeisen Arsis Epsilon A.G., Luxembourg .....	23214	Superspatz, S.à r.l., Wasserbillig .....	23216
Reacomex, Luxembourg .....	23214	Survey International S.A., Luxembourg .....	23218
Rentastar International Real Estate, S.à r.l., Lu- xembourg .....	23215	T-Régie, S.à r.l., Merttert .....	23218
Representation Public Cy S.A., Luxembourg .....	23215	Technology System Holding S.A., Luxembourg .....	23229
Representation Public Cy S.A., Luxembourg .....	23215	Timco, S.à r.l., Colmar-Berg .....	23217
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	23192	Unico Equity Fund, Sicav, Luxembourg .....	23227
Robert Fleming Stock Lending (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg .....	23227	Vanfleet, Luxembourg .....	23229
		Varada S.A., Luxembourg .....	23231

**AKINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.978.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

AKINA S.A.

Signatures

Administrateurs

(72305/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**AKINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.978.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

AKINA S.A.

Signatures

Administrateurs

(72304/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**AKINES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.265.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

AKINES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(72306/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**FABRE DOMERGUE RE.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 50.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 7, a été déposé le 15 décembre 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000. Signature.  
(71706/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

---

**FARE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 54.856.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 1999*

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Martial Sins, expert-comptable, demeurant à Algrange (F)
- Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à Moutfort,
- Madame Stella Battista, comptable, demeurant à Aspelt.

*Commissaire aux Comptes:*

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., 2, Parc d'activités Syrdall, L-5665 Munsbach.  
Les mandats viendront à expiration après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2001.

Munsbach, le 28 avril 1999.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2000, vol. 176, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(71707/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2000.

---

**BARONY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.623.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(71964/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**IMMO PACOR.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.642.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 décembre 2000*

L'assemblée a décidé de convertir le capital social et le capital autorisé en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de 124.000,- EUR, après prélèvement de 53,46 EUR sur le compte autres réserves pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé sera de 1.239.467,62 EUR représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72088/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**HORIZON SPORT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.534.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

(72079/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**HORIZON SPORT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.534.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

(72080/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**HORIZON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 53.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

(72081/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**HÔTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8469 Gaichel.  
R. C. Luxembourg B 21.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour HÔTEL DE LA GAICHEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(72083/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PROFEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.109.

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence Differdange.

A comparu:

Monsieur John Wantz, conseiller, demeurant à Bettange-sur-Mess, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme PROFEX S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Rambrouch, en date du 11 mai 1995, publié au Mémorial C, no 391, en date du 16 août 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C, no 401 en date du 25 juillet 1997,

en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial C, no 591 en date du 14 août 1998,

en date du 27 août 1999, publié au Mémorial C, no 864 du 18 novembre 1999,

et dernièrement en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial C, no 648 en date du 11 septembre 2000,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2000.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, demeurera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit ses déclarations et ses constatations:

1) Que le capital autorisé de la société anonyme PROFEX S.A. est actuellement fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-).

2) Que le capital actuellement souscrit de la société est fixé à douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-), divisé en douze mille (12.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

3) Que l'article 3, alinéa 5 et suivants des statuts est libellé comme suit:

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à quinze millions de francs (LUF 15.000.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Le Conseil d'Administration sera autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apport en espèces ou en nature.

Cette autorisation sera valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

A la suite de chaque augmentation du capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

4) Qu'en vertu des pouvoirs lui conférés par les susdits statuts, le Conseil d'Administration, en sa réunion du 5 décembre 2000, a réalisé la totalité de l'augmentation du capital autorisé, à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), en vue de le porter de son montant actuel de douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par des versements en espèces.

5) Que le Conseil d'Administration a, en sa susdite réunion, décidé d'accepter la souscription des trois mille (3.000) actions par Monsieur Philippe de Prins, demeurant à B-Wemmel, et a décidé à titre de libération un versement en espèces à raison de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-).

6) La preuve a été apportée au notaire instrumentant sur présentation des documents justificatifs que le Conseil d'Administration a reçu, de la souscription de trois mille (3.000) actions nouvelles et qu'un paiement de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) a été obtenu par des versements en espèces à un compte bancaire de la société PROFEX S.A., prédésignée, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

7) Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital autorisée par le Conseil d'Administration en sa susdite réunion, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence, et a dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ ....

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état ou demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wantz, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2000, vol. 855, fol. 44, case 10. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 décembre 2000.

R. Schuman.

(72165/237/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

#### **PROFEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 51.109.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

(72166/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**IMMOSUN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.746.

L'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour IMMOSUN S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72089/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.,**  
**Société Anonyme Holding,**  
**(anc. I.I.S., INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 41.416.

L'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING S.A., en abrégé I.I.S. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 août 1992, publié au Mémorial C, numéro 606 du 18 décembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social de seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (16.995,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de cinquante mille euro (50.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Augmentation du capital social de cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) par la création de six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux cent mille euro (200.000,- EUR) représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Changement de la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (16.995,- LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (16.995,- LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à cinquante mille Euro (50.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social converti à concurrence de cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) par la création de six cents (600) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux cent mille euro (200.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

*Sixième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR) und ist aufgeteilt in 800 Aktien ohne Nominalwert.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen als Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl der Aktionäre.»

**Suit la traduction anglaise:**

«**Art. 5.** The share capital is fixed at two hundred thousand euro (200,000.- EUR), represented by 800 shares without a par value.

The company's shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares in the company shall be issued in a registered or bearer form.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A., de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1.** Zwischen den Kompartmenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.»

**Suit la traduction anglaise:**

«**Art. 1.** There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereinafter created a limited company (société anonyme) under the name of INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) est évalué à six millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (6.050.985,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Retter, A. Braquet, C. Sadler, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 3, case 10. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72093/220/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.,**

**Société Anonyme Holding,**

**(anc. I.I.S., INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDERS S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 41.416.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72094/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.199.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration.

(72095/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**INTERNATIONAL WATER MANAGEMENT CY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.199.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2000 à 10.30 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72096/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.027.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2000*

- les démissions de Messieurs Livio Strozzi et Mario Pellanda de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- sont nommés nouveaux Administrateurs en leurs remplacements, Madame Chantal Meyland d'Anto, avocate, demeurant 25, rue Plantamour, CH-Genève et Messieurs Franco Bellone, administrateur de sociétés, demeurant à 8, Marchesi de Taddei Malachia, I-Milan et Pier Francesco Munari, commercial, demeurant 7, Im Sachsenlaser, D-Frankfurt. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72173/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---



**INTERLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.065.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

*Le Conseil d'Administration.*

(72091/019/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**J. P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand, on the first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of J.P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 20, 2000, in the process of being formalised.

The meeting was presided by Mr Pierre Elvinger, master-at-law, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Léon Gloden, master at law, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I.- That the agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the issued capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) by the issue of five hundred (500) new shares.

b) Subscription and payment of the shares to be issued and consequent amendment of Article five of the articles of incorporation of the Company.

II.- The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III.- The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV.- It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued capital from twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) by the issue of five hundred (500) new shares to be subscribed for by J.P. MORGAN CAPITAL CORPORATION.

With the approval of all shareholders the new shares referred to above have been subscribed by J.P. MORGAN CAPITAL CORPORATION, having its registered office in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, represented by Mr Pierre Elvinger, prenamed, pursuant to a proxy dated November 29, 2000.

Proof of the payment of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) by J.P. MORGAN CAPITAL CORPORATION has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in article 183 of the law of 10th August, 1915 have been observed.

*Second resolution*

As a result of the preceding increase of capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

»The corporate capital is set at twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at thirty thousand Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie une assemblée extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée J.P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., (la «Société»), une société ayant son siège à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 novembre 2000, en voie de formalisation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommé secrétaire et scrutateur Monsieur Léon Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a demandé le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

a) Augmentation du capital souscrit de la Société de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) pour le porter à vingt-cinq mille euro (25.000,- EUR) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales.

b) Souscription et libération des parts sociales à émettre et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Les associés représentés, les procurations des parties représentées et le nombre de parts sociales sont montrés sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV.- Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) pour le porter à vingt-cinq mille euro (25.000,- EUR) par émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales qui seront souscrites par J.P. MORGAN CAPITAL CORPORATION.

Moyennant l'approbation de tous les associés, ces nouvelles parts sociales mentionnées ci-avant ont été souscrites par J.P. MORGAN CAPITAL CORPORATION, Société Anonyme, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, représentée par M. Pierre Elvinger, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 29 novembre 2000.

La preuve de paiement de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à vingt-cinq mille euro (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de son augmentation de capital s'élèvent à approximativement trente mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Elvinger, L. Gloden, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 855, fol. 29, case 2. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux le 14 décembre 2000.

(72102/239/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

### **J. P. MORGAN CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 décembre 2000.

J.-J. Wagner.

(72103/239/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.988.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue le 6 décembre 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 20.000.000,- LUF est converti à 495.787,05 EUR puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à 500.000,- EUR représenté par 200.000 actions d'une valeur nominale de 2,50 EUR chacune. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article 5 (premier alinéa) des statuts a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux euros cinquante centimes (EUR 2,50) chacune entièrement libérées.»

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72092/019/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.728.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature / Signature

(72097/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**JONZAC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 77.724.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2000*

- M. Bart Zech, M. Dirk C. Oopelaar et M. Matthijs Bogers, administrateurs, sont révoqués avec effet immédiat.

Décharge est donnée pour l'exécution de leurs mandats se terminant le 11 décembre 2000.

- M. John B. Mills, M. Malcolm K. Becker et M. Richard N. Charrington, sont nommés administrateurs, avec effet au 11 décembre 2000.

- GALINA INCORPORATED, commissaire aux comptes, est révoqué avec effet immédiat. Décharge est donnée pour l'exercice de son mandat se terminant le 11 décembre 2000.

- FIDUCIAIRE NATIONALE est nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, avec effet au 11 décembre 2000.

- Le conseil d'administration de la société est confirmé comme suit:

\* M. John B. Mills, Consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig;

\* M. Malcolm K. Becker, directeur général et comptable, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

\* M. Richard N. Charrington, banquier, 1, Wardle Road, London SW17 7 DL.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72101/631/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 27.765.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 décembre 2000*

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de 1.660.886,62 EUR. Le capital sera représenté par 67.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72100/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LA BELLE CREOLE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 47.092.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juillet 2000, que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur pour un terme de six ans:
  - \* Monsieur Jack Tse, demeurant à Ontario, Canada
  - \* la société GOLDLION INVESTMENTS LTD, avec siège social à Nassau (Bahamas)
  - \* la société FELSTED INVESTMENTS LTD, avec siège social à Nassau (Bahamas).
- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:
  - \* la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72104/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LOPHIRA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 29 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

*Composition du Conseil d'administration*

- MM. Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;  
Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;  
Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim.

*Commissaire aux comptes*

Madame Nathalie Thunus, employée privée, demeurant à L-8550 Noerdange.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

LOPHIRA, Société Anonyme Holding

Signature

(72113/546/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

H. R. Luxembourg B 77.987.

*Auszug des Domizilierungsvertrages*

Am 5. September 2000 wurde für 9 Jahre ein Domizilierungsvertrag zwischen der Gesellschaft ECOGEST S.A. und der Gesellschaft LACUNA INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. unterzeichnet.

Der Gesellschaftssitz wurde festgelegt auf L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Ausgefertigt in Luxembourg, am 5. September 2000.

Unterschrift

*Der Domiziliat*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72105/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LE COMPTOIR DU COTONOU S.A., Société Anonyme.**

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 6CS, fol. 99, case 10, que la société LE COMPTOIR DU COTONOU S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

(72107/211/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF,**

**Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.179.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 98, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

*Pour LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(72108/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**MAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.140.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

*Pour MAB HOLDING, société anonyme holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(72115/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.374.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2000.

Signature

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.

(72109/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**LUXCELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXMOBIL S.A., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C, en 2000, page 5024.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ricardo Favali, employé, demeurant à Milan (I) Via Donatello n° 22.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anna Maria Candidi, vendeuse, demeurant à Cesano Maderno Coniugato (I), Via Sforza M.A. 5.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Antonio Panzeri, entrepreneur, demeurant à Bergamo (I), Rue San Tomaso n° 51.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Annulation provisoire des actions existantes.
2. Conversion du capital social de la société de francs luxembourgeois en euro.
3. Augmentation du capital social souscrit de la société pour le porter de son montant actuel de 30.986,6906 euro à 31.000,- euro sans création ni émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale de chaque action, par prélèvement sur les bénéfices reportés.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Cessions d'actions.
6. Transfert de l'adresse du siège social de L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
7. Démission des trois administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs. Décharge à donner aux anciens administrateurs.
- Démission de l'administrateur-délégué, décharge à lui donner et nomination d'un nouvel administrateur-délégué de la société.
8. Changement de la dénomination de la société LUXMOBIL S.A. en LUXCELL S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
9. Divers.

B.) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'annuler purement et simplement mais provisoirement les 1.250 actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société de francs luxembourgeois en euro, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit sera de 30.986,6906 EUR.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 13,3094 EUR pour le porter de son montant actuel converti de 30.986,6906 EUR à un montant total de trente et un mille euro (31.000,- EUR), par prélèvement sur les bénéfices reportés. Le capital social sera dorénavant représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune, réparties de la façon suivante:

1. La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, ci-après qualifiée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2. La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd, ci-après qualifiée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

*Quatrième résolution*

Comme conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte des cessions ci-après:

1) La société GRETNA OVERSEAS CORPORATED, établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I., Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 914B, fol. 64, case 6, cède par les présentes les 1.550 actions qu'elle détient dans la société anonyme LUXMOBIL S.A., au profit de la société HANDEL TELEMATIC Ltd., avec siège social au 25 Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958-9776, County of Sussex, ici représentée par son gérant Monsieur Antonio Panzeri, entrepreneur, demeurant à Bergamo, Italie, Rue San Tomaso n° 51, qui accepte expressément, moyennant le prix de quinze mille cinq cent euro (EUR 15.500,-). Ce prix a été payé comptant à l'instant même, hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

2) La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd., établie et ayant son siège social à Vanderpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I., Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par la société CD-GEST, S.à r.l., elle-même représentée par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Tortola, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 914B, fol. 64, case 6, cède par les présentes, les 1.488 actions qu'elle détient dans la société anonyme LUXMOBIL S.A., au profit de la société HANDEL TELEMATIC Ltd., préqualifiée, qui accepte expressément, moyennant le prix de quatorze mille huit cent quatre-vingt euro (EUR 14.880,-). Ce prix a été payé comptant à l'instant même, hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

3) La société SHAINA INTERNATIONAL Ltd., préqualifiée et représentée comme il est dit ci-avant, cède par les présentes les 62 actions qu'elle détient dans la société anonyme LUXMOBIL S.A., au profit de Monsieur Riccardo Favali, employé, demeurant à Milan, Italie, Donatello n° 22, qui accepte expressément, moyennant le prix de six cent vingt euro (EUR 620,-). Ce prix a été payé comptant à l'instant même, hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société de L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

*Septième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission des trois membres du conseil d'administration de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat, à savoir:

- Monsieur Hans-Detlef Nimtz, demeurant à D-54285 Trèves, 143B, Olewiger Strasse.
- Monsieur Dieter Kundler, demeurant à L-8041 Bertrange, 226, rue des Romains.
- Monsieur Jean-Robert Guillaume, employé privé, demeurant à F- 57100 Beuvange-sous-Saint-Michel, 6, route de Volkrange.

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:

- Monsieur Ricardo Favali, employé, demeurant à Milan, Italie, Donatello n° 22.
- La société HANDEL TELEMATIC Ltd., préqualifiée,
- Madame Anna Candidi, vendeuse, demeurant à Cesano Maderno Coniugato, Italie, Via Sforza M.A. 5.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué de la société, à savoir Monsieur Jean-Robert Guillaume, prénommé, lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat et nomme en son remplacement Monsieur Ricardo Favali, prénommé.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de LUXCELL S.A.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Favali, M. Candidi, A. Panzeri, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 127S, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 8 décembre 2000.

P. Bettingen.

(72114/202/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**ORIONIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 63.035.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de ORIONIS S.A.*

FIDUPLAN S.A.

(72143/752/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**ORIONIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 63.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 13 juin 2000 sur l'exercice 1999*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1999 au montant de ITL17.595.062,- comme suit:

- Perte reportée .....	8.657.556,- ITL
- Réserve légale .....	6.000.000,- ITL
- Résultat reporté .....	2.937.506,- ITL

*Pour ORIONIS S.A.*

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72144/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.638.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

(72151/567/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---



**LOEBA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden.

H. R. Luxemburg B 28.875.

Im Jahre zweitausend, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Gerhard Loesken, Reeder, wohnhaft in Mannheim.

2.- Frau Ehrengard Bigge, Reeder, wohnhaft in Mannheim,

beide hier vertreten durch Frau Sylviane Kemp, Buchprüferin, Ehegattin von Herrn Jeff Dummong, wohnhaft in Münsbach,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben am 16. Oktober 2000,

welche Vollmachten, nach gehöriger ne varietur-Unterschrift dieser Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorgenannte Kompargenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LOEBA, G.m.b.H., mit Sitz in Münsbach, 136, rue Principale, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 28.875,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Petingen, am 8. Juni 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 319 vom 3. Dezember 1988 und deren Satzung abgeändert wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Georges D'Huart am 20. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 196 vom 26. April 1991, und auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit damaligem Amtswohnsitz in Düdelingen, am 15. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, sowie ein letztes Mal auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C, von 1998, Seite 29516.

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5366 Münsbach, 136, rue Principale nach L-6673 Mertert, 30, cité Pierre Frieden.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5366 Münsbach, 136, rue Principale nach L-6673 Mertert, 30, cité Pierre Frieden zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen Artikel zwei abzuändern wie folgt.

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Mertert.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Loesken, E. Bigge, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 127S, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 6. Dezember 2000.

P. Bettingen.

(72112/202/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**ORNITA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 71.019.

*Extrait de la convention de domiciliation*

En date du 24 novembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société ORNITA HOLDING S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72142/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PARTECK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.709.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 12 décembre 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme PARTECK S.A. tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- approbation des comptes annuels de 1999
- approbation du rapport du commissaire aux comptes
- affectation de 5% du bénéfice à la réserve légale
- décision de reporter le bénéfice de 1999 à l'année suivante
- acceptation de la démission de Monsieur Cornelius Bechtel
- confirmation de la nomination de Monsieur Dennis Bosje jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire
- acceptation de la démission de Monsieur Dennis Bosje
- confirmation de la nomination de Monsieur Michal Wittmann jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire
- décharge donnée aux administrateurs sortants pour la période de leurs mandats
- décharge donnée au commissaire aux comptes pour la période de son mandat
- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire
- décharge donnée aux administrateurs restants pour la période de leurs mandats
- renouvellement du mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72145/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PARTOGEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 22.090.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 2000*

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 12.800,-, après prélèvement de EUR 177,03 sur le compte autres réserves pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 2.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72146/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PLAY GAMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 70.839.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

(72161/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PETEC S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.  
H.R. Luxemburg B 55.629.

*Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Januar 2000*

Durch Gesellschafterbeschluss vom 3. Januar 2000 wurde der Gesellschaftssitz der PETEC S.A. auf folgende Adresse verlegt:

16, Val Ste Croix  
L-1370 Luxembourg

Ausgefertigt in Luxemburg, am 3. Januar 2000.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72147/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PEWIGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 57.302.

Le bilann et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(72149/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PEWIGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 57.302.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Administrateur

(72150/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1019 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 68.685.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000*

*Le Conseil d'Administration*

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes*

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72158/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PHONAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 22, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 12.859.

## EXTRAIT

Il résulte de quatre conventions de cession de parts sociales sous seing privé datées respectivement du 23 décembre 1999 et du 14 janvier 2000, acceptées par la société PHONAC, S.à r.l., qu'avec effet aux dates des signatures des prédites conventions:

1) Madame Liliane Apel, épouse Klaus Weinert, commerçante, demeurant à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance, titulaire des 225 parts sociales, a cédé l'entière part de ses parts sociales à la société LIAC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur;

2) Monsieur Klaus Weinert, commerçant, demeurant à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance, titulaire de 225 parts sociales a cédé l'entière part de ses parts sociales à la société LIAC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur;

3) Monsieur Horst Weinert, commerçant, demeurant à L-8227 Mamer, 41, Domaine des Eglantiers, titulaire de 25 parts sociales, a cédé l'entière part de ses parts sociales à la société LIAC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur;

4) Monsieur Alfred Nimax, commerçant, demeurant à 03710 Calpe/Alicante, 21B, Carrio-Park, titulaire de 25 parts sociales, a cédé l'entière part de ses parts sociales à la société LIAC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

A la suite de ces quatre actes de cession, la détention des parts sociales se présente comme suit:

LIAC, S.à r.l. ....	500 parts sociales
Total .....	500 parts sociales

Pour extrait

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72156/253/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.151.

In the year two thousand, on the seventeenth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on April 6, 2000 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 11, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to a deed of the undersigned notary on August 8, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 7, 2000, not yet published.

The meeting was opened by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in B-Post.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in B-Udange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. by an amount of fifty thousand two hundred ninety United States dollars (50,290.- USD) by the issuance of five thousand twenty-nine (5,029) new shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each to be subscribed and paid-up by DLJ FIRST ESC, L.P., by conversion into capital of a share premium, attached to shares held by it.

2. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

4. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital by an amount of fifty thousand two hundred ninety United States dollars (50,290.- USD) in order to raise it from the amount of thirteen million seven hundred ninety-six thousand four hundred fifty United States dollars (13,796,450.- USD) to thirteen million eight hundred forty-six thousand seven hundred forty United States dollars (13,846,740.- USD) by the issuance of five thousand twenty-nine (5,029) new shares with a nominal value of ten United States dollars (10.- USD), each vested with the same rights and obligations as the existing shares, to accept their subscription and payment by conversion into capital of a share premium reserve attached to shares held by DLJ FIRST ESC L.P., having its registered office at 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), and to allot such newly issued shares to it.

The existence of such share premium has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the directors of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. on November 16, 2000.

Such certificate, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is fixed at thirteen million eight hundred forty-six thousand seven hundred forty United States dollars (13,846,740.- USD), represented by one million three hundred eighty-four thousand six hundred seventy-four (1,384,674) shares with a par value of ten United States dollars (10.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the shareholders, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 6 avril 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 11 mai 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, suivant acte du notaire soussigné en date du 8 août 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Post.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Udange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. d'un montant de cinquante mille deux cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (50.290.- USD) par l'émission de cinq mille vingt-neuf (5.029) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10.- USD) chacune qui seront souscrites et libérées par DLJ FIRST ESC, L.P., par conversion en capital d'une prime d'émission attachée à des actions détenues par elle.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leurs droits de souscription préférentiels.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée *ne varietur* par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de cinquante mille deux cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (50.290,- USD) pour le porter de treize millions sept cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante dollars des Etats-Unis (13.796.450,- USD) à treize millions huit cent quarante-six mille sept cent quarante dollars des Etats-Unis (13.846.740,- USD) par l'émission de cinq mille vingt-neuf (5.029) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par conversion en capital d'une prime d'émission attachée à des actions détenues par DLJ FIRST ESC L.P., dont le siège social est établi à 277 Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), et de lui attribuer ces actions nouvellement émises.

L'existence de cette prime d'émission a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat émis par les administrateurs de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., daté au 16 novembre 2000.

Ledit certificat restera, après avoir été signé et paraphé par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize millions huit cent quarante-six mille sept cent quarante dollars des Etats-Unis (13.846.740,-), représenté par un million trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatorze (1.384.674) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD), chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des actionnaires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Boers-

de Vries, B. Tassigny, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 127S, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 décembre 2000.

*G. Lecuit.*

(72152/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 décembre 2000.

*G. Lecuit.*

(72153/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.151.

In the year two thousand, on the twenty-third of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on April 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 719 of October 3, 2000, the articles of which have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on May 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 785 of October 26, 2000,
- on August 8, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
- on September 7, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
- and for the last time on November, 17, 2000 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoît Tassigny, lawyer, residing in B-Post.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in B-Udange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of 1,071,060.- USD by the issuance of 107,106 new shares with a par value of 10.- USD each to be subscribed and fully paid-up in cash, having the same rights and obligations as the already existing shares, as follows:

- to the extent of 32,106 new shares by Mr Pietro Stefanutti;
- to the extent of 25,000 new shares by Mr Michael Fearfield;
- to the extent of 25,000 new shares by Mr William Wedlake;
- to the extent of 25,000 new shares by Robert Wolfe.

2. Waiver by the actual shareholders of their preferential subscription rights.

3. Creation of an authorised capital of an amount of five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares all with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association to be read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at fourteen million nine hundred seventeen thousand eight hundred United States Dollars (14,917,800.- USD), represented by one million four hundred ninety-one thousand seven hundred eighty (1,491,780) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised capital of the corporation is fixed at five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD).

The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a period ending on November 22, 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increases in the amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to an issue of shares of the corporation without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically, the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the subscribed capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of subscribed capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

5. Authorisation for the board of directors to delegate to one director, or more as the board of directors shall determine, the conduct of the daily management of the corporation.

6. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital by an amount of one million seventy-one thousand sixty United States Dollars (1,071,060.- USD) in order to raise it from the amount of thirteen million eight hundred forty-six thousand seven hundred forty United States Dollars (13,846,740.- USD) to fourteen million nine hundred seventeen thousand eight hundred United States Dollars (14,917,800.- USD) by the issuance of one hundred seven thousand one

hundred six (107,106) new shares with a nominal value of ten United States Dollars (10.- USD), each vested with the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and payment as follows.

*Intervention - Subscription - Payment*

The actual shareholders having waived their preferential subscription rights, there intervened the following persons, all here represented by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, acting by virtue of four proxies given respectively on August 29, 2000, October 10, 2000, October 10, 2000 and September 19, 2000;

- Mr Pietro Stefanutti, businessman, residing in Monaco, who declared, represented as stated hereabove, to subscribe for thirty-two thousand one hundred six (32,106) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD),
- Mr Michael Fearfield, businessman, residing in London, who declared, represented as stated hereabove, to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD),
- Mr William Wedlake, businessman, residing in London, who declared, represented as stated hereabove, to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD),
- Mr Robert Wolfe, businessman, residing in Sacramento, who declared, represented as stated hereabove to subscribe for twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD).

Such proxies, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

The general meeting decides to create an authorised capital of an amount of five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD).

*Third resolution*

Further to the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of association, which will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at fourteen million nine hundred seventeen thousand eight hundred United States Dollars (14,917,800.- USD), represented by one million four hundred ninety-one thousand seven hundred eighty (1,491,780) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised capital of the corporation is fixed at five hundred million United States Dollars (500,000,000.- USD) to be divided into fifty million (50,000,000) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

The authorised and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a period ending on November 22, 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increases in the amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to an issue of shares of the corporation without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically, the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the subscribed capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of subscribed capital, issuing shares and carrying out all such acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

The authorised capital has been created after the general meeting has taken knowledge of a special report of the board of directors, established pursuant to article 32-3 paragraph 5 of the law on commercial companies.

The said report, after having been signed ne varietur by the members of the board, the proxy holder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to authorise the board of directors to delegate to one director, or more as the board of directors shall determine, the conduct of the daily management of the corporation.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six hundred ninety Luxembourg Francs (690,000.- LUF).

For the purpose of registration the amount of one million seventy-one thousand sixty United States Dollars (1,071,060.- USD) is valued at 1,267,526.628.- EUR=51,131,897.- LUF.



The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the shareholders, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 6 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 3 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné en date:

- du 11 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 26 octobre 2000,
- du 8 août 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
- du 7 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- et pour la dernière fois en date du 17 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à B-Post.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Udange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. d'un montant de un million soixante et onze mille soixante dollars des Etats-Unis (1.071.060,- USD) par l'émission de cent sept mille cent six (107.106) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD), à souscrire et à libérer en espèces, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, comme suit:

- à concurrence de 32.106 actions nouvelles par Monsieur Pietro Stefanutti;
- à concurrence de 25.000 actions nouvelles par Monsieur Michael Fearfield;
- à concurrence de 25.000 actions nouvelles par Monsieur William Wedlake;
- à concurrence de 25.000 actions nouvelles par Monsieur Robert Wolfe;

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leurs droits de souscription préférentiels.

3. Création d'un capital autorisé d'un montant de cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatorze millions neuf cent dix-sept mille huit cents dollars des Etats-Unis (14.917.800,- USD), représenté par un million quatre cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt (1.491.780) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) à diviser en cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant avec le même quorum que pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période finissant le 22 novembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, de la façon que le conseil d'administration pourra décider de temps en temps. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission d'actions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre apport en espèces ou en nature, par conversion de créances, intégrations de bénéfices mis en réserves ou de toute autre manière et de déterminer l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou représentant de la société, ou à toute personne autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les libérations de toute ou partie du montant du capital souscrit, en émettant des actions et en effectuant tous actes et choses qui seraient nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier sous la forme notariée légalement requise, les présents statuts, pour refléter l'augmentation de capital.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer à un administrateur, ou plus si le conseil d'administration le décide, la conduite de la gestion journalière de la société.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. d'un montant de un million soixante et onze mille soixante dollars des Etats-Unis (1.071.060,- USD) par l'émission de cent sept mille cent six (107.106) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, et d'accepter leur souscription et leur libération comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentiels, sont intervenues les personnes ci-après nommées, toutes ici représentées par Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de quatre procurations données respectivement le 29 août 2000, le 10 octobre 2000, le 10 octobre 2000 et le 19 septembre 2000;

- Monsieur Pietro Stefanutti, homme d'affaires, demeurant à Monaco, lequel déclare, représenté comme dit-est, souscrire à trente-deux mille cent six (32.106) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

- Monsieur Michael Fearfield, homme d'affaires, demeurant à Londres, lequel déclare, représenté comme dit-est, souscrire à vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

- Monsieur William Wedlake, homme d'affaires, demeurant à Londres, lequel déclare, représenté comme dit-est, souscrire à vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

- Monsieur Robert Wolfe, homme d'affaires, demeurant à Sacramento, lequel déclare, représenté comme dit-est, souscrire à vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé d'un montant de cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) qui sera représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatorze millions neuf cent dix-sept mille huit cents dollars des Etats-Unis (14.917.800,- USD), représenté par un million quatre cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt (1.491.780) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (500.000.000,- USD) à diviser en cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant avec le même quorum que pour une modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, durant une période finissant le 22 novembre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, de la façon que le conseil d'administration pourra décider de temps en temps. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission d'actions sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions émises aux actionnaires existants.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre apport en espèces ou en nature, par conversion de créances, intégrations de bénéfices mis en réserves ou de toute autre manière et de déterminer l'endroit et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou représentant de la société, ou à toute personne autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les libérations de tout ou partie du montant du capital souscrit, en émettant des actions et en effectuant tous actes et choses qui seraient nécessaires pour documenter l'augmentation de capital et, en particulier, de modifier sous la forme notariée légalement requise, les présents statuts, pour refléter l'augmentation de capital.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Le capital autorisé a été créé après que l'assemblée générale ait pris connaissance d'un rapport spécial du conseil d'administration, établi conformément à l'article 32-3 alinéa 5 de la loi sur les sociétés.

Ledit rapport, après avoir été signé et validé par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer à un administrateur, ou plus s'il le décide, la conduite de la gestion journalière de la société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (690.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de un million soixante et onze mille soixante dollars des Etats-Unis (1.071.060,- USD) est évaluée à 1.267.526,628 EUR=51.131.897,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des actionnaires, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Boers-de Vries, B. Tassigny, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 5, case 7. – Reçu 512.714 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72154/220/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PHARMATECH SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72155/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PIZ BERNINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.877.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(72159/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PIZ BERNINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.877.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(72160/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PIANNO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 23.734.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 novembre 2000*

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de Euros 620.000,-, après prélèvement de Euros 266,19 sur le résultat reporté pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 25.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72157/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**POMPADOUR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.518.

—  
L'Assemblée Générale de la société anonyme POMPADOUR HOLDING S.A. réunie au siège social, le 6 décembre 1996 a nommé Monsieur Maarten van de Vaart, employé de banque, demeurant à L-Steinsel, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur George A.J. van Bers, directeur de banque, demeurant à CH-Cham, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Maarten van de Vaart prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

*Pour le Conseil d'Administration*

J. Lorang

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72162/003/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**PROCHIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.904.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

*Le Conseil d'Administration.*

(72163/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**ROYAL LOGISTICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.252.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

*Administrateur*

(72177/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**ROYAL LOGISTICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 49.252.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(72178/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**ROYAL LOGISTICS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

—  
*Extrait de procès-verbal*

L'assemblée générale de la société anonyme ROYAL LOGISTICS HOLDING S.A. réunie au siège social le 3 novembre 2000 a pris les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

La démission de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet immédiat. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur fonction jusqu'à la date de cette assemblée.

*Quatrième résolution*

La nomination de ELPERS & CO. Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., Luxembourg, en tant que successeur de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée. Ils termineront le mandat de leur prédécesseur qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social souscrit de cent soixante millions de francs belges (BEF 160.000.000,-) en trois millions neuf cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros quarante cents (EUR 3.966.296,40), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital en euros des sociétés commerciales pour le porter de trois millions neuf cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-seize euros quarante cents (EUR 3.966.296,40) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-).

*Souscription et libération*

L'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de trente-trois mille sept cent trois euros soixante cents (EUR 33.703,60) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun au prorata de sa participation actuelle dans la société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital autorisé de cinq cents millions de francs belges (BEF 500.000.000,-) en douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

*Huitième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales avec effet au 31 décembre 1999.

**Art. 3. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à porter le capital social à douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

Pour extrait conforme et sincère

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72179/003/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**PRODUCT CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix.  
H. R. Luxemburg B 72.157.

*Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Januar 2000*

Durch Gesellschafterbeschluss vom 3. Januar 2000 wurde der Gesellschaftssitz der PRODUCT CONSULT S.A. auf folgende Adresse verlegt:

16, Val Ste Croix  
L-1370 Luxemburg

Ausgefertigt in Luxemburg, am 3. Januar 2000.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72164/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**RAIFFEISEN ARSIS DELTA, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 77.827.

Herr François Diderrich wurde am 24. Oktober 2000 vom Verwaltungsrat zur Fortführung des Mandats von Herrn Julien Zimmer zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, am 19. Dezember 2000.

Luxemburg, 14. Dezember 2000.

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72167/656/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**RAIFFEISEN ARSIS EPSILON, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 77.964.

Herr François Diderrich wurde am 24. Oktober 2000 vom Verwaltungsrat zur Fortführung des Mandats von Herrn Julien Zimmer zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, am 19. Dezember 2000.

Luxemburg, 14. Dezember 2000.

UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72168/656/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**REACOMEX.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxemburg B 47.825.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2000*

«2. Le Conseil prend note que la Société COFINPAR, Administrateur, sera, dorénavant, habituellement représentée par Monsieur Bruno Coulombie.

A cette occasion, le Conseil est également informé que la Société COFACE, Administrateur, sera, dorénavant, habituellement représentée par Monsieur François Meunier.»

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72169/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.207.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

RENTASTAR INT. REAL ESTATE PART. LTD, S.à r.l.

Signature

(72170/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.221.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration.

(72171/019/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**REPRESENTATION PUBLIC CY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.221.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2000 à 11.00 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72172/019/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**ROSEWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.156.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 11 décembre 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

- L'assemblée a pris acte de la démission des trois administrateurs et a nommé en leur remplacement:

Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72176/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**COEUR D'ITALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2000, vol. 318, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2000.

Signature.

(72174/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**R.I.3.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 67.186.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000*

Les associés de la R.I.3.E. S.A. réunis le 3 janvier 2000 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72175/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**SOPROIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.228.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 26, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(72201/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.399.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

*Pour SOREPHAR S.A., société anonyme holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(72202/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**SUPERSPATZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 48, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.017.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 6 décembre 2000, vol. 133, fol. 39, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2000.

Signature.

(72208/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---



**SPARTAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 55.352.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000*

Les associés de la SPARTAN LUXEMBOURG S.A. réunis le 3 janvier 2000 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2000

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72203/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**SPHINX LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
H. R. Luxemburg B 24.956.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 18. Dezember 2000, Vol. 547, Fol. 39, Case 12, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 19. Dezember 2000.

**ERGEBNISVERWENDUNG**

- Vortrag auf neue Rechnung ..... - 30.664,62 CHF

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Dezember 2000.

*Unterschrift.*

(72205/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**STANDBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 71.931.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(72206/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**TIMCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 43.834.

*Assemblée Générale du 15 décembre 2000*

L'an deux mille, le quinze décembre.

S'est réunie l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TIMCO, S.à r.l. avec siège social à L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.

L'assemblée est composée de l'associé unique, à savoir:

Monsieur Claudio Santicchia, gérant, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.

L'associé unique a décidé de transférer à partir du 1 janvier 2001 le siège social de la société TIMCO, S.à r.l. à l'adresse suivante:

L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.

Ainsi décidé à Colmar-Berg, le 15 décembre 2000.

C. Santicchia

*Gérant*

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2000, vol. 267, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Felten.*

(72215/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**STYLOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 54.872.

*Extrait de la convention de domiciliation*

En date du 20 juin 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société STYLOR S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2000.

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72207/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**SURVEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 37.342.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000*

Les associés de la SURVEY INTERNATIONAL S.A. réunis le 3 janvier 2000 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72209/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

---

**T-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 29.612.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 6 décembre 2000, vol. 133, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 décembre 2000.

Signature.

(72210/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de

---

**BEAUTIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 53.478.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BEAUTIFIN S.A. qui s'est tenue en date du 15 décembre 2000 au siège social*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Messieurs John Trevor Greer Donnelly, Colin Francis John Guille et Danny André Wakley de leurs fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Messieurs John Trevor Greer Donnelly, Colin Francis John Guille et Dany André Wakley, administrateurs démissionnaires, pour l'exercice de leurs fonctions.

L'assemblée décide de nommer Messieurs Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach; Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B) et Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Louftémont (B), nouveaux administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 39, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(72333/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

---

**ALTANI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

## STATUTES

In the year two thousand, on the twentieth of November.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr. Tim van Dijk, companies director, residing in Luxembourg and Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder A.
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mr. Tim van Dijk, prenamed, and Mrs. Christelle Ferry, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of ALTANI HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with the easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however, that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or fax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or fax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation or powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board or directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2002. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5 %) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10 %).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provision**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares. . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the corporate capital is evaluated at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

- a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI,
- b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
- c) T.C.G. GESTION S.A., prenamed.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

#### *Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, prénommé, et Madame Christelle Ferry, prénommée, agissant conjointement et en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALTANI HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut, en outre, faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

#### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président à une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et de mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
  - a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI,
  - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
  - c) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Dijk, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 93, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 décembre 2000.

G. Lecuit.

(72240/220/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.592.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

AGR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Cat. A / Cat. B

(72300/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.029.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**des Actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le *16 juillet 2001* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Compte rendu d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.
6. Nominations des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Audité au 31 mars 2001 peuvent s'adresser au siège social de la société.

*Pour la Société*

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG S.A.**

I (03385/755/34)

**ARKINMOB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 54.302.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**qui aura lieu le *13 juillet 2001* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

I (03396/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**BRAIT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.861.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareowners will be held at the registered office of the company at 9.30 a.m. on Tuesday, *17 July 2001* for the following business:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the consolidated financial statements of the company and of the group for the year ended 31 March 2001, and to receive and adopt the reports of the directors and of the auditors for the year then ended.
2. To ratify transfers to reserves.
3. To approve the payment of the dividend, as recommended by the directors.



4. To grant discharge to the directors, officers and statutory auditors in respect of the execution of their mandates for the year ended 31 March 2001.
5. To renew and confirm the authority granted to directors, subject to the terms of the articles of incorporation, to issue further ordinary shares, whether for cash or otherwise, as and when suitable situations arise.  
The authority of the directors to allot and issue shares in the company, whether for cash or otherwise, shall be granted until the fifth anniversary of the adoption of the company's articles of incorporation provided that this authority, unless confirmed by the annual general meeting of shareowners, shall not extend beyond 15 months from the date of the adoption of the articles of incorporation or the date of such confirmation and is subject to the following limitations:
  - a paid press announcement giving details, including the impact on net asset value and earnings per share, will be published at the time of any such allotment and issue of shares representing, on a cumulative basis within one year, 5% or more of the number of ordinary shares in issue prior to any such issues;
  - that issues (excluding shares to be issued pursuant to any share incentive scheme established for the benefit of the employees of the company and its subsidiaries -«incentive schemes»-) in aggregate in any one year may not exceed 10% of the company's issued ordinary share capital, provided further that such issues (excluding shares to be issued pursuant to incentive schemes) shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the company's issued ordinary share capital;
  - that, in determining the price at which an allotment and issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the average market price of the ordinary shares as determined over the 30 days prior to the date on which the price of the issue is determined or agreed by the directors on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded during that period; and
  - that any such securities so issued for cash be made to the «public» and will also not result in an affected transaction.
6. To renew and confirm by way of a general authority that the company may purchase its own shares subject to the following limitations:
  - unless a tender offer is made to all Shareowners on the same terms and except in case of an emergency where the repurchase is carried out to avoid a material loss which the company would otherwise incur, each purchase shall be made through a stock exchange on which the shares in the company are regularly traded and the purchase price shall not exceed 5% above the average market value for the shares on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded for the ten business days before the purchase;
  - if purchases are by tender, tenders must be available to all Shareowners alike;
  - that this authority shall not extend beyond 18 (eighteen) months from the date of the adoption of these articles of incorporation but shall be renewable for further periods by resolution of the annual general meeting of the Shareowners from time to time; and
  - the maximum number of shares that may be repurchased pursuant to this authority shall not exceed 10% of the issued share capital of the company from time to time.
7. To re-appoint the directors for a further term of office in accordance with the provisions of the articles of incorporation.
8. To re-appoint DELOITTE & TOUCHE S.A. as statutory and independent auditors.
9. Miscellaneous.

Any shareowner may, in writing, appoint a proxy, who need not be a shareowner, to represent him at any general meeting. Any company, being a shareowner, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at the meeting subject to the production to BRAIT S.A. of such evidence of authority as the board may require. The instrument appointing a proxy, and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the proxy is signed (except in the case of a proxy signed by the shareowner), shall be deposited at the registered office of the company or a transfer office, two clear days (in the Grand Duchy of Luxembourg or the jurisdiction where the relevant transfer office is located) before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote. No instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of 12 months from the date of its execution.

A form of proxy is enclosed with this annual report, the completion of which will not preclude a shareowner from attending and voting at the meeting in person to the exclusion of any proxy appointed.

I (03410/006/68)

*By order of the board of directors.*

**SOCIETE ANONYME DES ANCIENS ETABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.459.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le *16 juillet 2001* à 11.15 heures en l'étude du notaire Baden sise à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de fusion par absorption de la société anonyme R. GOEDERT SUD S.A., société absorbée, par la Société, tel que publié au Mémorial C numéro 401 du 31 mai 2001.
2. Annulation des actions existantes de la Société et émission de dix actions nouvelles sans désignation de valeur nominale en remplacement de chaque action annulée.
3. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 12.500.000,- LUF pour porter le capital social de son montant actuel de 29.500.000,- LUF à 42.000.000,- LUF par l'émission de 125.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale en faveur des actionnaires de la société absorbée et ce, en échange de la transmission de tous les avoirs et engagements au 31 décembre 2000 de la société R. GOEDERT SUD à la Société.
4. Affectation de la différence entre la valeur nette comptable de la société R. GOEDERT SUD et le montant nominal de l'augmentation de capital.
5. Attribution aux actionnaires de la société R. GOEDERT SUD des actions nouvelles émises avec jouissance au premier janvier 2001.
6. Constat de la réalisation de la fusion.
7. Conversion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros afin de remplacer le capital social de 42.000.000,- LUF, représenté par 420.000 actions sans désignation de valeur nominale en celui de 1.041.152,80 EUR, représenté par 420.000 actions sans désignation de valeur nominale.
8. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 458.847,20 EUR par incorporation prioritairement du poste prime de fusion et pour autant que nécessaire du poste des résultats reportés et sans création d'actions nouvelles pour porter le capital social de son montant actuel de 1.041.152,80 EUR à 1.500.000,- EUR, représenté par 420.000 actions sans désignation de valeur nominale.
9. Refonte complète de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:  
**«Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), divisé en quatre cent vingt mille (420.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.  
 Il peut être créé des titres multiples d'actions de capital.»
10. Modification de la dénomination sociale en R. GOEDERT S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
11. Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:  
**«Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente et la réparation de machines et engins agricoles et industriels et de matériel roulant; la vente et la location de voitures et de remorques; le montage et la vente de pneumatiques et d'accessoires y relatifs; la vente et le commerce en général d'accessoires pour l'automobile; la vente de carburants et de lubrifiants; l'exploitation de stations de service, ainsi que la vente de tabacs, d'alcools, de confiseries et d'articles d'épicerie générale. La société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter la réalisation.»
12. Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:  
**«Art. 6.**  
 6.1. Les actions sont exclusivement nominatives. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.  
 6.2. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer au préalable les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.  
 6.3. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne seront fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par tirage au sort.  
 6.4. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.  
 6.5. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, à défaut d'accord, par un réviseur d'entreprises indépendant nommé de commun accord par les parties ou, à défaut, par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. La valeur des actions sera déterminée en présumant une continuation des activités de la société (going-concern).  
 6.6. Les actions qui ne font pas l'objet d'un exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de cent vingt jours suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne devra pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.»
13. Divers.  
 En vertu de l'article 67-1 (2) de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est représentée.  
 Si la moitié du capital n'est pas représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions de l'assemblée générale, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire a le droit de voter par lui-même ou par un mandataire. Dans ce dernier cas, l'actionnaire le souhaitant pourra obtenir un modèle de procuration auprès du siège social de la Société pendant les heures d'ouverture de bureaux.

Tout actionnaire présent ou représenté à l'assemblée générale est tenu de déposer, au plus tard lors de l'ouverture de l'assemblée générale, la totalité de ses actions dont il entend exercer le droit de vote dans les mains du notaire Baden à Luxembourg.

**SOCIETE ANONYME DES ANCIENS ETABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT S.A.**

*Le Conseil d'Administration*

I (03463/250/89)

---

**ROBERT FLEMING STOCK LENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 68.425.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of ROBERT FLEMING STOCK LENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., («the Company») will be held at the registered office of the Company on *13th July 2001* at 10.00 a.m. to consider the following resolutions:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. To convene a second extraordinary general meeting for 13th July 2001 at 2.00 p.m. in order to take notice of the report by the liquidator and to appoint an auditor of the liquidation.
4. To convene a third extraordinary general meeting for 13th July 2001 at 5.00 p.m. in order to take notice of the report by the auditor of the liquidation and to pronounce the closing of the liquidation.

I (03464/755/18)

*The Board of Managers.*

---

**KEY JOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 3, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 25.198.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le *13 juillet 2001* à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2000;
2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2000;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation du résultat de l'exercice 2000;
4. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
5. Nomination statutaire;
6. Divers.

I (03465/000/17)

---

**UNICO EQUITY FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 26.047.

Die Aktionäre sind eingeladen zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am *13. Juli 2001* um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der folgenden Tagesordnung abgehalten wird.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates.
2. Bericht des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. März 2001 und der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2001 endende Geschäftsjahr.
4. Entlastung des Verwaltungsrates.
5. Bestätigung der Kooptation eines Verwaltungsratsmitglieds.
6. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung.
7. Verschiedenes.

Um an der Versammlung zugelassen zu werden, müssen Eigentümer von Inhaberzertifikaten mindestens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate an einer der im Verkaufsprospekt aufgeführten Zahlstellen hinterlegen. Sie werden auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung zur Generalversammlung der Aktionäre zugelassen.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der Anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

I (03466/755/25)

Der Verwaltungsrat.

**SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *July 6, 2001* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Statutory Appointment
5. Miscellaneous.

II (03108/795/15)

The Board of Directors.

**BALNY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.557.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *6 juillet 2001* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03122/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**IMPULSE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.083.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *6 juillet 2001* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

II (03123/534/22)

Le Conseil d'Administration.

**TECHNOLOGY SYSTEM HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.173.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 6 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Autorisation au Conseil d'Administration dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social (et du capital autorisé) en EURO, d'augmenter le capital social (et le capital autorisé), d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
7. Divers.

II (03124/534/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CRETZAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.496.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le jeudi 19 avril 2001 à 10.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPORTEE**

qui se tiendra le vendredi 13 juillet 2001 à 10.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Décision de mise en liquidation de la société;
2. Nomination de Monsieur Pierre Schill comme liquidateur.

II (03150/755/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VANFLEET, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 68.658.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 5 juillet 2001 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03155/546/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NADORIN HOLDING S.A., NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.919.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03190/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAZARA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 20.625.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03192/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EASTWIND S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C. Luxembourg B 64.094.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2001 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03204/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BEPOFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de convertir en euro, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en LUF, et ce, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
7. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, et ce, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.

8. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'adapter ou de supprimer, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
9. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'adapter, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, l'article 5 des statuts, et ce, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001.
10. Divers.

II (03269/595/30)

*Le Conseil d'Administration.***VARADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 55.530.

Le conseil d'administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 11 juillet 2001 à 10.00 heures à Luxembourg au siège social de la société, où seront discutés les points inscrits à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.
2. Examen, approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes pour l'année 2000.
4. Election des nouveaux Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
  - Autoriser l'élection d'un Administrateur-Délégué par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
  - Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
5. Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75 % du capital de l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.
6. Divers.

*Le Conseil d'administration*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

*Directeurs**Signatures*

II (03268/000/28)

**HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 68.101.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 2001 à 9.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03274/696/15)

*Le Conseil d'Administration.***FIRST WEB S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 74.162.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 2001 à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03275/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.033.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 juillet 2001 à 9.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (03277/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MDI, MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.747.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices 1999 et 2000.
2. Approbation des comptes annuels.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux organes sociaux.
5. Elections statutaires.
6. Conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (Ä).
7. Divers.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 16.00 heures par-devant notaire.

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par conversion en capital d'une partie des avances faites à la société pour porter le capital à Ä 3.095.000,-.
2. Fixation d'un nouveau capital autorisé.
3. Divers.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

II (03282/535/29)

*Le Conseil d'Administration.*

---